

Mme J. Bombousson
305 Chemin des ÉVÊQUAUX
38330 BIVIERS.

BIVIERS 19 octobre 2020

À
Maîtres d'ouvrage
304 Chemin des ÉVÊQUAUX
38330 BIVIERS

Pour ce courrier je vous confirme
mon REFUS ABSOLU d'accepter la construction de votre
mur de soutènement en MITOYENNETÉ.

Il doit être ENTièrement édifié
sur votre terrain, à l'aplomb de la borne séparative
et NON CONTRE la clôture grillagée.

Je vous confirme également mon
REFUS ABSOLU du déplacement, même temporaire
de la clôture mitoyenne. Elle doit rester, poteaux
métalliques et grillage, donc dans son intégralité,
à son emplacement actuel.

Cordialement.

Bombousson